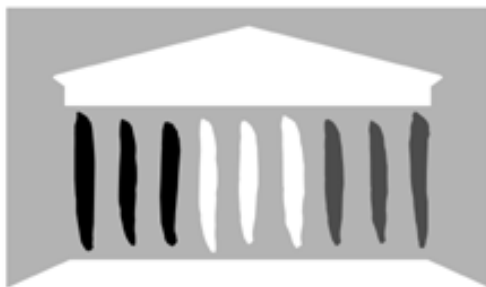


**Ce texte a été retiré
par son auteur
le 9 avril 2026**



N° 2038

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 octobre 2025.

PROPOSITION DE LOI

*visant à réguler l'installation des consignes automatiques de livraison
dans les communes et à soutenir les commerces de proximité,*

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
Mme Mélanie THOMIN,
députée.